

La zone bleue, c'est pour bientôt !

Depuis le 1^{er} janvier dernier et la nouvelle réglementation sur le stationnement, la Ville de Marvejols a fait le choix de ne plus faire payer les parkings du centre-ville. Cette décision s'inscrit dans une politique de revitalisation du centre-bourg. Les élus espèrent en effet que cette démarche facilitera l'accès aux commerces et services de proximité. Mais pour éviter les voitures "ventouses" (comprenez : les véhicules qui restent sur la même place de longues heures), il fallait un système plus efficace que la gratuité simple. Après concertation des représentants d'Essor Gévaudan en Comité de Revitalisation Économique et Commerciale et les retours d'expériences d'autres communes, les élus ont opté pour une zone bleue avec bornes connectées pour environ 100 places en hyper centre-ville et la gratuité illimitée sur les autres places (à proximité immédiate du centre-ville). Décryptage.

Qu'est-ce que la zone bleue avec bornes connectées ? Ce sont des places gratuites à durée limitée (ici : une heure). Les automobilistes saisissent leur numéro d'immatriculation à la borne (qui se présente comme un horodateur) et reçoivent un ticket à apposer sur leur pare-brise. En cas de dépassement de la durée de stationnement, ils risquent une contravention, le contrôle étant effectué par la police municipale.

Quelles places sont concernées par la zone bleue ? Elle sera en vigueur place Cordesse, place Girou, place du



Soubeyran et Porte Chanelle, soit environ 100 places gratuites à durée limitée. Il restera près de 500 places gratuites en durée illimitée en centre-ville et proximité immédiate (place Daurade, place du Barry, Esplanade, Pré de Suzon...)

La zone bleue s'appliquera-t-elle tous les jours ? Non. La zone bleue sera en fonction du lundi au samedi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h (hors jours fériés).

Pourquoi des bornes connectées plutôt que des disques ? Les disques coûtent moins cher, c'est un fait. Mais ils sont aussi moins efficaces. Et pour cause : les automobilistes peuvent tricher. Libre à chacun de changer l'heure d'arrivée et donc, de rester stationné plus longtemps. Avec les bornes, c'est impossible. De même qu'il est impossible de déplacer son véhicule d'une zone bleue à l'autre : l'automobiliste a droit à une heure de stationnement gratuite par demi-journée sur l'une des zones bleues. C'est l'avantage des bornes connectées qui reconnaissent les plaques d'immatriculation saisies, empêchant

toute triche et assurant une vraie rotation des véhicules.

A partir de quand cette zone bleue entrera-t-elle en vigueur ? La mise en place de ce stationnement est soumise à la livraison des bornes. En effet, les délais de livraison sont incompressibles tant la demande est forte.

Elles devraient nous être livrées fin avril-début mai. La zone bleue sera activée dans la foulée.

Existait-il d'autres alternatives ? La Ville pouvait choisir de passer au tout payant (et risquer de freiner l'attractivité de son centre-ville) comme l'ont fait d'autres communes ou au tout gratuit (et risquer de voir encore de nombreuses voitures ventouses). La zone bleue semblait donc la meilleure alternative.

Est-ce définitif ? Cette zone bleue sera d'abord testée avant d'entrer dans sa forme définitive. Places réservées, durée de stationnement, plages horaires... rien n'est figé. A l'usage, cette zone bleue pourra évoluer s'il s'avère qu'elle n'est pas adaptée.

Des aides pour l'amélioration de l'habitat

Une convention a été signée entre l'Etat, le Département, la Région, la communauté de communes et la Ville pour la mise en place de l'OPAH (opération programmée de l'amélioration de l'habitat). Ces partenaires mettent à la disposition des propriétaires une enveloppe de 4 millions d'euros de subventions pour des travaux d'amélioration de leur habitat. Mise aux normes de confort de l'habitat dégradé, remise sur le marché de logements vacants, lutte contre l'habitat indigne, amélioration énergétique du bâti, adaptation des logements à la perte d'autonomie et valorisation du patrimoine architectural local sont autant de critères d'éligibilité pour ces subventions. Ces aides seront apportées aux propriétaires occupants mais également aux propriétaires bailleurs.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre aux permanences proposées par Lozère Energie à la Maison de Services au Public, 6, rue Victor-Cordesse à Marvejols, les 2^e mercredi de chaque mois de 14h à 16h30 et les 4^e mercredi de chaque mois de 9h à midi (Tél. 04.66.44.03.78).

En images



Le centre de loisirs de Marvejols a ouvert ses portes durant les vacances de février. Une opération qui sera renouvelée pour les vacances de printemps (la première semaine). Infos et inscriptions au 07.89.79.49.56 ou à centredeloisirs@ville-marvejols.fr

Lors de son passage en Lozère, la présidente de Région, Carole Delga, a tenu à rendre visite aux élus de Marvejols. L'occasion d'évoquer les projets de la Ville et d'apporter son soutien sur de nombreuses opérations capitales pour l'avenir de Marvejols. A ses côtés, Aurélie Maillols, vice-présidente de Région, a également encouragé la Ville dans ses projets.



Le Centre d'accueil et d'orientation, une école pour une nouvelle vie

Bientôt deux ans que le Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) de Marvejols est ouvert pour des migrants logés en appartements à Costevieille, jeunes hommes venant de différents pays en guerre : Afghanistan, Soudan, Erythrée, Irak... après un long et périlleux périple.

L'association mendoise La Traverse les encadre sur le plan juridique, social et éducatif. Elle les accompagne également pour leurs consultations médicales ou psychologiques et dans leurs démarches auprès de l'OFII¹ et la PADA² à Montpellier, de la préfecture de la Lozère, de l'OFPRA³ à Fontenay-sous-Bois (93) qui peut accorder un statut de réfugié ou une protection subsidiaire.

Lorsqu'un migrant obtient un statut favorable, il est autorisé à trouver un emploi et à avoir un logement individuel. L'apprentissage du français est essentiel et urgent pour toutes ces personnes quels que soient leur pays d'origine et leur niveau de scolarisation. À Marvejols, ils sont pris en charge de façon régulière par des bénévoles, principalement à la Maison de Services au Public ainsi qu'au Secours catholique.

Des séances sont aussi ouvertes à toutes les personnes résidant à Marvejols et ne maîtrisant pas la langue française.

Le but est de les initier au français, de leur donner de multiples occasions de



le comprendre et de s'exprimer sur des sujets concernant la vie quotidienne, les institutions de la République française et les droits et devoirs de chacun.

Leurs questions, leurs réflexions fondées sur leurs problèmes variés dans un pays qu'ils découvrent, deviennent source de compréhension et d'expression en français et source de comparaison avec leur pays. Contents de pratiquer différents sports, de prendre part à des activités au sein de toutes les associations de solidarité, de converser avec des habitants, ils se réjouissent de trouver maintes occasions non

seulement de discuter en français mais aussi d'élargir leur approche de la vie française.

1. Office français de l'immigration et l'intégration
2. Plateforme d'accueil de demandeurs d'asile
3. Office français de protection des réfugiés et apatrides

Vous souhaitez participer ?

Si vous voulez apporter votre aide (enseignement, accompagnement, etc.), contactez la Maison de Services au Public au 04.66.44.03.78.

Marvejols voit la vie en violet

Comme l'an dernier, la Ville s'associera à la journée mondiale des MICI (maladies inflammatoires chroniques intestinales - maladie de Crohn et rectocolite hémorragique), le 19 mai.

À cette occasion, des bâtiments publics seront illuminés en violet, couleur qui symbolise le combat contre ces pathologies.

Notez-le

Permanence en mairie

La Banque Populaire tiendra une permanence sur le thème de la CASDEN, le 4 avril à partir de 13h30 dans les locaux de la mairie de Marvejols. Ouvert à tous les fonctionnaires.



Les travaux

Des agents des services techniques de la ville de Marvejols ont été mobilisés sur la **réfection complète d'un appartement de la Coustarade** et ce, afin de pouvoir le proposer à la location. À quelques heures du printemps, les hommes du service espaces verts se sont, quant à eux, consacrés aux travaux d'**élagage sur l'avenue Théophile-Roussel**.

Des travaux d'**embellissement de quartiers** ont également eu lieu dans le cadre du programme voirie de la communauté de communes sur l'Esplanade, à La Terrisse, au bas de Maison Rouge et à la voie



nouvelle du Coulagnet. Par ailleurs, deux entreprises se chargent de la **mise en sécurité des piétons**.

Dans les rues de la République et Jean-Roujon, ces travaux consistent à la remise à niveau des ouvrages. Les dallages abîmés place des Cordeliers (1^{re} phase) seront ensuite remplacés.

Parmi les chantiers à venir, outre les travaux du quotidien, citons la mise en place du **parcours sportif de plein air à Mascoussel**. Après consultation, une entreprise a été choisie pour l'installation des agrès. L'inauguration devrait pouvoir se tenir au mois de mai.

